

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE ; *division ressources humaines ; bureau condition du personnel de la marine.*

CIRCULAIRE N° 363/DEF/EMM/RH/CPM relative aux insignes du personnel des équipages de la flotte titulaire d'un brevet de spécialité du service général.

Du 23 juin 2006.

NOR D E F B 0 6 5 1 3 0 0 C

Référence :

Instruction 1/DEF/EMM/RH/CPM du 15 juin 2004 (BOC, p. 3793 ; BOEM 557-1) modifiée.

Texte abrogé :

Circulaire 21/DEF/DPMM/EG du 06 août 1975 (BOC, p. 3095 ; BOEM 557-1) et ses modificatifs des 31 janvier 1977 (BOC, p. 416), 23 février 1978 (BOC, p. 1340), 8 janvier 1980 (BOC, p. 95), 11 juin 1980 (BOC, p. 2127), 26 octobre 1981 (BOC, p. 4860), 19 décembre 1983 (BOC, 1984, p. 91), 31 mai 1985 (BOC, p. 2949), 25 juin 1986 (BOC, p. 4150), 25 juillet 1991 (BOC, p. 2703), 21 septembre 1994 (BOC, p. 3790) et 31 juillet 1997 (BOC, p. 3408).

Mot(s) clef(s) : HABILLEMENT — MARINE — TENUE — INSIGNE

Classement dans l'édition méthodique : BOEM n° 557-1

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP 25, 2006, texte 13.

1. PRÉAMBULE.

1.1. La présente circulaire a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles sont portés les insignes de spécialités ou de groupes de spécialités du service général et d'en donner la description.

1.2. Les insignes spéciaux de l'aéronautique navale sont portés par le personnel officier et non officier suivant les règles prévues par la circulaire 364/DEF/EMM/RH/CPM du 23 juin 2006 (BOC/PP 25, 2006, texte 12). Le personnel des équipages de la flotte habilité à porter l'insigne de bras de l'aéronautique ne porte aucun autre insigne de spécialité du service général excepté l'insigne du brevet supérieur et l'insigne de quatrième niveau de qualification.

2. RÈGLES GÉNÉRALES.

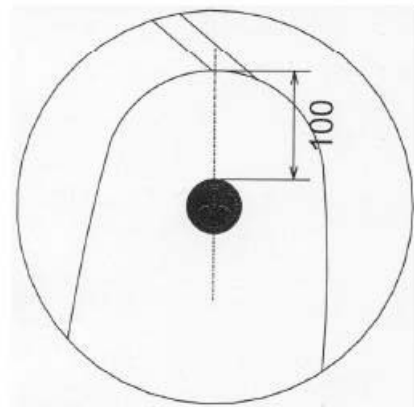
2.1. Port des insignes

Les majors, les officiers mariniers, les quartiers-mâtres et les matelots titulaires d'un brevet de spécialité du service général portent l'insigne de leur spécialité ou de groupe de spécialités sur les vestes bleues, vareuses bleues, manteaux et cabans. Le port de l'insigne n'est obligatoire qu'en tenue de sortie.

2.2. Emplacement des insignes.

Les insignes de spécialités sont cousus sur le bras gauche, la partie supérieure de l'insigne à 10 centimètres en-dessous du point le plus haut de la fixation de la manche.

Figure 1. Emplacement des insignes



2.3. Confection des insignes.

Les insignes de spécialités sont brodés et de couleur :
— jaune pour les officiers mariniers ;
— rouge pour les quartiers-mâtres et matelots.

2.4. Délivrance des insignes.

Deux insignes de spécialité sont délivrés à chaque marin à titre gratuit à la sortie des écoles de spécialité ou à la délivrance du brevet par examen direct.

Les délivrances ultérieures sont faites à titre onéreux.

2.5. Description des insignes.

A l'incorporation en école de spécialité et dans l'attente d'être breveté élémentaire, le personnel porte l'insigne de spécialité des matelots d'équipage.

Figure 2. Matelot d'équipage.



EQUIP - *Matelot d'équipage* ⁽¹⁾

Ancre surmontant deux avirons croisés.

L'insigne de spécialité du service général est porté par le personnel dès l'obtention du brevet élémentaire de spécialité.

Certains insignes de spécialité sont communs à un groupe de spécialités.

Les insignes de spécialités soumis aux règles générales indiquées ci-dessus sont représentés et sommairement décrits ci-après. Ils ont 45 millimètres de hauteur ou sont inscrits dans un cercle ayant cette dimension comme diamètre extérieur.

Figure 3. Agent postal



AGPOS - *Agent postal*

Lettres PN dans un cercle.

Figure 4. Assistant de foyer



ASFOY - *Assistant de foyer*

« Banane » comprenant le mot FOYERS.

Le personnel de cette spécialité porte également un insigne métallique de poitrine symbolisant les cercles et les foyers (cf. instruction citée en référence).

Figure 5. Atelier naval



ATNAV - *Atelier naval*

Ancre de marine formée d'une hache, d'un marteau, d'un éclair, d'un engrenage et d'une flamme.

Figure 6. Commis aux vivres



COMMI - *Commis aux vivres*

CUISI - *Cuisinier*

MOTEL - *Maître d'hôtel*

CORDO - *Cordonnier*

TAILL - *Tailleur*

Feuille d'acanthé.

Figure 7. Détecteur ASM



DEASM - *Détecteur ASM*

Lettres DSM placées en oblique entre deux foudres de directions opposées jaillissant d'un cercle interrompu.

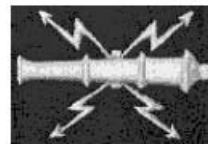
Figure 8. Détecteur



DETEC - *Détecteur*

Deux foudres de directions opposées et ondulation horizontale inscrites dans deux cercles ininterrompus.

Figure 9. Electronicien d'armes

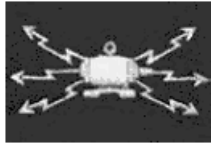


ELARM - *Electronicien d'armes*

Canon horizontal (comportant frettes, tourillons et boule de culasse) avec quatre foudres.

(1) À l'exception des matelots d'équipage titulaires de la mention « pont d'envol » ou d'un certificat propre à l'aéronautique navale, qui portent l'insigne du personnel de l'aéronautique navale.

Figure 10. Electrotechnicien



ELECT - Electrotechnicien

Moteur électrique avec six foudres.

Figure 11. Electromécanicien de sécurité



EMSEC - Electromécanicien de sécurité

Lettre S entre six foudres coupées par une roue dentée sur une orbite à deux électrons.

Figure 12. Fusilier



FUSIL - Fusilier

Deux fusils croisés.

Figure 13. Guetteur sémaphorique de la flotte.



GUETF - Guetteur sémaphorique de la flotte

Sémaphore dans un cercle avec représentation d'un angle ouvert (veille optique et balayage radar) et de deux éclairs (moyens radioélectriques).

Figure 14. Hydrographe



HYDRO - Hydrographe

Deux ancres croisées avec câbles formant la lettre H, et, dans l'axe, un plomb de sonde.

Figure 15. Infirmier



INFIR - Infirmier

MITHA - Militaire infirmier technicien des hôpitaux des armées

Croix rouge dans un cercle jaune pour les officiers mariniers ou rouge pour les quartiers-maîtres et matelots.

Figure 16. Informaticien d'informatique générale



INFOG - Informaticien d'informatique générale

Lettre P dans un symbole figurant un test logique inscrit dans un cercle.

Figure 17. Informaticien d'informatique spécifique, branche sous-marins



INFSM - Informaticien d'informatique spécifique, branche sous-marins

Lettres INFSM dans un cercle.

Figure 18. Manoeuvrier



MANEU - Manœuvrier

Roue de gouvernail à six poignées.

Figure 19. Marin pompier



MARPO - Marin pompier

Deux haches croisées sur une ancre de marine.

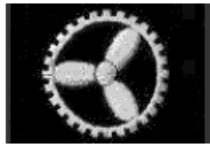
Figure 20. Mécanicien d'armes



MEARM - Mécanicien d'armes

Insigne de forme circulaire dont la partie haute représente un système de visée et la partie basse un secteur de roue dentée traversé par un élément de propulseur de missile et d'avant de torpille sur un éclair.

Figure 21. Mécanicien naval



MECAN - Mécanicien naval (y compris mécanicien DC)

Hélice à trois pales dans une roue dentée.

Figure 22. Météorologiste océanographe



METOC - Météorologiste océanographe

Rose des vents à huit pointes.

Figure 23. Navigateur



NAVIS - Navigateur

Deux ancres croisées câblées.

Figure 24. Navigateur-timonier



NAVIT - Navigateur-timonier

Deux ancres croisées câblées se terminant par deux pavillons à signaux à bras avec à leur intersection une jumelle marine placée sous une étoile symbolisant la navigation et la connaissance.

Figure 25. Photographe audiovisuel

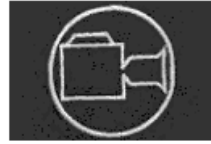


PHOTO - Photographe audiovisuel

Caméra stylisée dans un cercle.

Figure 26. Radiotélégraphiste



RADIO - Radiotélégraphiste

Lettres TSF dans un cercle.

Figure 27. Secrétaire militaire



SECRE - Secrétaire militaire

Lettres SM dans un cercle.

Figure 28. Spécialiste des systèmes d'information et de télécommunication



SITEL - Spécialiste des systèmes d'information et de télécommunication

Symbole « arobase » inséré dans une ellipse, bordé par des flèches en éclair (transmission) et par des séries d'arc de cercle (émission ondes radio).

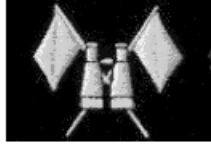
Figure 29. Moniteur de sport



SPORT - Moniteur de sport

« Banane » comprenant les mots MONITEUR DE SPORT.

Figure 30. Timonier



TIMON - Timonier

Deux pavillons de signaux à bras se croisant sous une jumelle marine : chaque pavillon étant entièrement rouge (quartiers-mâtres et matelots) ou jaune (officiers mariniers).

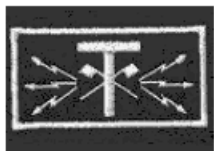
Figure 31. Transfiliste



TRAFI - Transfiliste

Étoile à cinq branches avec six foudres.

Figure 32. Transmetteur



TRANS - Transmetteur

Deux pavillons de signaux à bras se croisant sous un T et six foudres.

Les pavillons sont entièrement rouges (quartiers-mâtres et matelots) ou jaunes (officiers mariniers).

3. RÈGLES PARTICULIERS.

3.1. Insigne des fourriers.

Les majors, les maîtres principaux, les premiers maîtres et les maîtres ne portent pas d'insigne de spécialité.

Les seconds maîtres, quartiers-mâtres et matelots brevetés élémentaires fourriers portent sur le haut de chaque manche un galon or à lézarde de 22 millimètres de largeur allant d'une couture à l'autre pour le manteau, le veston bleu et le caban et de la couture du coude à la saignée pour la vareuse bleue.

Figure 33. Insigne des fourriers.



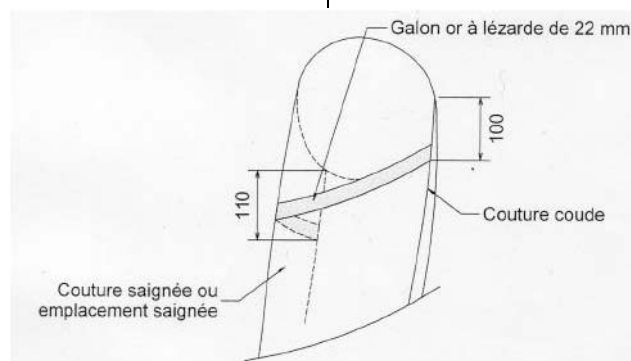
Sur la manche droite le galon, pour les quartiers-mâtres et matelots brevetés est glissé sous le carré bleu marine portant les ancres croisées brodées en rouge.

L'inclinaison est déterminée par les dimensions suivantes fixant la distance du bord inférieur du galon à la couture d'emmanchure :

— couture de la saignée pour le veston et le caban et emplacement de la saignée pour la vareuse bleue : 11 centimètres ;

— couture du coude : 10 centimètres.

Figure 34. Couture galon or



3.2. Insignes des électromécaniciens de propulsion de sous-marins⁽²⁾.

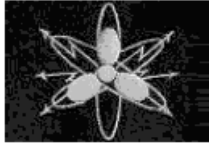
(2) Décision n° 254/DEF/EMM/PL/ORA du 24 mars 1993 (n.i. BO).

Les officiers mariniers mécaniciens et électrotechniciens obtenant le certificat d'aptitude à faire le quart en chef sur sous-marins nucléaires d'attaque (C QAPROSNA) sont versés d'office dans la spécialité

d'électromécaniciens de propulsions sous-marins (EMPRO).

Ils portent, en haut de la manche gauche du veston et du manteau, une hélice et un flash électrique superposés brodés or.

Figure 35. Insignes des électromécaniciens de propulsion de sous-marins



3.3. Insignes de cols.

3.3.1. Insigne des maîtres d'armes.

Les maîtres d'armes portent de chaque côté du col du veston bleu et du manteau deux épées croisées or.

Figure 36. Insigne des maîtres d'armes



3.3.2. Insigne des musiciens de la flotte.

L'insigne du groupe de spécialité des personnels des musiques est une lyre brodée or.

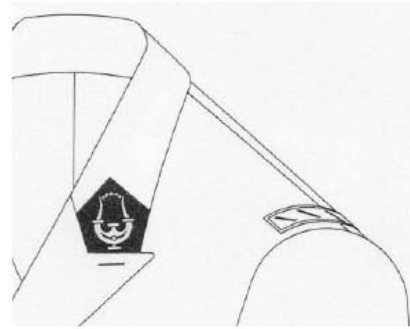
Figure 37. Insigne des musiciens de la flotte



Il est porté :

- sur les vestons et manteaux bleus à chaque angle du col ;
- sur les pattes d'épaules et manchons.

Figure 38. Port de l'insigne



Les majors musiciens portent sur les pattes d'épaules et les manchons demi-souples deux ancrés or croisés à la place de la lyre or.

Les règles relatives à la tenue des musiciens sont les mêmes pour tout le personnel du groupe de spécialité quel que soit le grade.

L'officier marinier supérieur musicien sous-chef de musique porte un insigne particulier constitué par une patte de velours bleu azur placée :

- sur le bas des manches des effets bleus (patte ornée de trois boutons d'uniforme de 12 mm espacés entre eux et du bas de manche de 25 mm, L=100 mm et l = 40 mm) ;
- sur les pattes d'épaules (patte ornée de deux boutons d'uniforme).

Dans certaines circonstances (défilés, concerts, etc.), le personnel musicien peut porter les effets spéciaux suivants :

- ceinturon blanc avec plaque en cuivre à ancre ;
- gants blancs à crispin ;
- guêtres blanches.

Le personnel peut également porter (y compris le personnel officier) :

- soit une aiguillette bleue sur l'épaule gauche ;
- soit des épaulettes en torsades de viscose dorée terminées en trèfle et sur l'épaule gauche une aiguillette dorée métalloplastique.

Ces derniers attributs sont portés dans les circonstances officielles sur ordre du commandement.

Le personnel musicien du corps des équipages de la flotte suit les règles précitées relatives aux insignes, attributs et effets spéciaux.

3.4. Insignes métalliques de poitrine.

3.4.1. Insigne des inspecteurs de la sûreté navale.

Les inspecteurs de la sûreté navale portent sur le côté droit de la poitrine une broche métallique représentant un lion terrassant un serpent.

Figure 39. Insigne des inspecteurs de la sûreté navale



Cet insigne métallique se distingue des autres insignes de spécialité car il doit pouvoir être retiré de l'uniforme lorsque des raisons de discrétion l'imposent.

3.4.2. Insigne des plongeurs démineurs.

Les plongeurs démineurs portent sur le côté droit de la poitrine une broche métallique comportant, traversée par un trident doré, une mine d'argent sur fond granité doré de forme carrée, à côtés incurvés et à angles rabattus, le tout supporté par une étoile à quatre branches ajourées et argentées.

Figure 40. Insigne des plongeurs démineurs



Cet insigne est un insigne de spécialité pour le personnel non officier et correspond à une qualification pour le personnel officier.

4. INSIGNE DU BREVET SUPÉRIEUR.

Les maîtres, les seconds maîtres et les quartiers-maîtres titulaires du brevet supérieur de leur spécialité, portent un insigne supplémentaire constitué par une étoile brodée or, de 15 millimètres de diamètre.

Figure 41. Insigne du brevet supérieur



Cette étoile est portée de chaque côté du col du veston bleu et du manteau.

Figure 42. Port de l'étoile



5. INSIGNE DU QUATRIÈME NIVEAU DE QUALIFICATION.

Le personnel titulaire du quatrième niveau de qualification, à l'exclusion des majors, porte un insigne de col constitué d'une étoile insérée dans un cercle et brodée or.

Figure 43. Insigne du quatrième niveau de qualification



Cet insigne est porté de chaque côté du col du veston bleu et du manteau.

6. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire 21/DEF/DPMM/EG du 06 août 1975 relative aux insignes du personnel des équipages de la flotte titulaire d'un brevet de spécialité du service général est abrogée.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

Le vice-amiral d'escadre, sous-chef d'état-major ressources humaines,

Pierre DEVAUX.